

Messager de la Paix ONU 1988 La Voie Creuse 16, 1202 Genève BULLETIN d'information de l'Institut International de Recherches pour la Paix à Genève

Octobre 2006 N° 13

Actualité

Corée du Nord

La Corée du Nord aurait fait exploser une arme nucléaire et deviendrait ainsi le neuvième pays doté de cette technologie. Il importe peu de savoir s'il s'agissait d'une simulation ou d'un test réel. Il est clair que ce pays a la volonté et se trouve en voie de constituer un arsenal significatif accompagné des moyens balistiques nécessaires à une éventuelle utilisation. Il est naturel et souhaitable que l'ONU prenne des mesures conservatoires à son encontre et fasse tout ce qui est possible pour préserver un régime de non-prolifération de plus en plus menacé. Il est amusant, si toutefois un tel qualificatif peut être utilisé dans une situation aussi dramatique, de constater que ces mesures sont qualifiées de punitives, dans un langage proche de celui de maîtres d'école primaire, sinon de jardin d'enfants.

Nous nageons dans la plus grande hypocrisie. Les cinq puissances nucléaires reconnues comme telles par le traité de non-prolifération (TNP), qui sont également les cinq membres du conseil de sécurité avec droit de veto, se sont engagées il y a trente six ans à entreprendre *de bonne foi* le désarmement nucléaire généralisé. Qu'ont elles fait ?

Dans un essai intitulé « *En somnambule vers la catastrophe nucléaire* », le sénateur canadien Douglas Roche relève que, quinze ans après la fin de la guerre froide, près de 3000 armes nucléaires se trouvent toujours en état d'alerte aux États-Unis et en Russie. Elles sont apparemment encore pointées de l'un vers l'autre! De plus, les États-Unis refusent de ratifier le traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

La question est aujourd'hui de savoir en quoi les armes nucléaires nord coréennes sont plus dangereuses que celles des huit autres producteurs et de toutes celles qui seront produites ici et là à cause de la caducité prévisible du TNP dans les circonstances actuelles. Où se trouvent les responsabilités ?

Gert G. Harigel, Jean-Pierre Stroot

Le Nobel de la paix à Mohammed Yunnus

Le prix Nobel de la paix vient d'être attribué à l'économiste bangladais de 66 ans Mohammed Yunnus et à sa banque spécialisée dans le micro-crédit, la *Grameen Bank*. L'initiative lancée au Bangladesh dans les années 1970 est aujourd'hui largement généralisée. « Une paix durable ne peut pas être obtenue sans qu'une partie importante de la population trouve les moyens de sortir de la pauvreté » a déclaré Ole Danbolt Mjoes, le président du comité Nobel.

Gabriel Galice

L'Éditorial

Et la paix ?...

par Jean-Pierre Stroot

Il y a deux manières de considérer la paix. La première, idyllique, concerne un monde où chaque être humain peut s'épanouir selon ses capacités physiques et mentales. La seconde se satisfait simplement de constater l'absence de guerre.

(suite page 2)

Sommaire:					
La Corée du Nord (J-P Stroot, G. G. Harigel)	1	Bilan du 18ème cycle de cours d'été sur les grands problèmes			
Le Nobel de la paix à Mohammed Yunnus (G. Galice)	1	de la Paix (L. Calligé)	11		
Éditorial: Et la paix ? (J-P Stroot)	1	Brève : « Etudes, travaux et projets Israélo-palestiniens sur l'eau :			
Le Burundi panse ses plaies (R.Eraers)	3	une évaluation de douze années de coopération » (L. Calligé)	11		
Brève: Burundi : colloque et séminaire 2006 (R.Eraers)	5	Petit glossaire de la guerre du Liban (L. Calligé)	12		
Les armes nucléaires et l'illusion de la sécurité (J-P Stroot)	5	Livres : entretien sur le livre « Gouvernance économique			
Zone dénucléarisée en Asie centrale (J. Goldblat)	5	mondiale et conflits armés », Mayeul Kauffmann (G. Galice)	13		
Les collégiens et les armes nucléaires	7	Livres: « Dimensions of Peace and Security » (G. Galice)	15		
Terrorisme (J-P Stroot)	7	Livres : « La croissance ou le progrès ? » (G. Galice)	15		
Le Conseil des droits de l'homme (V. de Socio)	8	Livres : « Le contrôle du commerce des armes en Afrique :			
Brève : Les droits syndicaux au 4ème rassemblement pour les		utopie ou réalité ? » (R.Eraers)	16		
droits humains (G. Galice)	10				

L'Éditorial

Et la paix ?...

(suite de la page 1)

Il n'y a guère de doute que chacun suppose que la première est celle choisie par tous les mouvements, idéologiques ou non, qui mettent la paix en exergue de leurs préoccupations. C'est peut-être le cas de nombre d'entre eux, mais nombre d'entre eux également lui imposent un préalable qui les rapproche dangereusement de la seconde définition. La paix en ce cas devient cet état de choses idéal qui suivra la fin de la guerre en cours, à condition de la gagner. Il faut donc d'abord mobiliser pour mener cette guerre, dont la conclusion apportera bonheur et félicité à ceux qui ont montré courage et détermination. Les vaincus n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes s'ils ne sont pas admis au partage.

La vie elle-même, sous toutes ses formes, est source de conflits. L'épanouissement des êtres n'est jamais exempt de concurrence ni de contradiction. Pour affirmer qu'une société se développe en paix, même si l'utilisation de ce mot n'est pas sans ambiguïté, il faut se contenter du fait qu'elle ne comporte pas d'éléments susceptibles de mettre son équilibre tant intérieur qu'extérieur en péril. Au cours de l'histoire humaine, les problèmes entre sociétés diverses ont le plus souvent, conduit à la guerre. Celle-ci serait ainsi l'état naturel de l'humanité. Il faudrait alors se contenter de la seconde définition de la paix, celle de l'absence de guerre en attente de la suivante.

Prise au pied de la lettre, cette conclusion est très pessimiste. Le rôle d'un institut de recherche pour la paix semblerait ainsi et avant tout se réduire à celui d'un centre d'évaluation des risques de la prochaine guerre et de mise en garde des abus de technologie à usage militaire. Une telle restriction n'est cependant pas inéluctable. Toute aspiration à une solidarité humaine basée sur l'évaluation et l'emploi de l'extraordinaire accumulation des connaissances scientifiques acquises depuis quelques siècles n'est pas exclue mais encore faut-il la faire entendre à ceux

qui ne trouvent de réconfort qu'auprès de groupes sectaires manipulés.

Alors, la dernière guerre en cours ?

Si l'on en croit les nouvelles en date du 1er août, un million de Libanais déplacés cherchaient refuge dans leur pays dévasté, dont les infrastructures sont ravagées et ne permettront pas de les reloger avant longtemps; 3000 Israéliens quittaient Haifa pour échapper aux missiles des islamistes. Faut-il parler des morts et des blessés de part et d'autre ? Les bombardements ont cessé, mais restent tous les handicapés tant au physique qu'au mental. Pourquoi ? Officiellement, pour obtenir la libération de deux soldats israéliens enlevés par des islamistes libanais. Le motif est le même que celui invoqué pour l'avantdernière guerre toujours en cours, celle qui se déroule dans la bande de Gaza et qui doit arracher un autre soldat d'Israël, prisonnier du Hamas palestinien. Là, la catastrophe humaine se précipite.

Si la situation n'était pas aussi tragique, que de tels motifs puissent entraîner un tel lot de misères des deux côtés, même avec leur déséquilibre, ne pourrait que faire crier au ridicule ou invoquer le primitivisme d'une pensée d'avant toute civilisation. Les protagonistes font appel à ce qu'il est convenu d'appeler les instincts premiers, dont il n'est pas certain que les autres espèces animales fassent un tel usage. Il ne faut jamais oublier que l'homme est et reste le plus grand prédateur.

Il n'y a rien de plus légitime que de porter secours aux membres de sa famille en péril, que ce soient les proches ou ceux de la famille élargie que peut représenter une communauté nationale. Les mesures prises ici n'y concourent en aucune manière, car elles risquent d'augmenter le danger lié aux opérations militaires. À plus long terme, la démesure ne sert qu'à augmenter les rancoeurs et multiplier le nombre de « terroristes ». Si l'on ne veut pas procéder à leur élimination, la pacification des vaincus est une illusion quand elle ne leur accorde pas les mêmes droits que ceux que s'octroient les vainqueurs. Il existe dans notre monde quelques marmites en ébullition qui datent de l'époque coloniale et dont l'existence illustre parfaitement ce paradigme.²

Tout se fait de chaque côté naturellement au nom du droit des gens et d'une soi-disant haute spiritualité. C'est là une grande partie du problème. Les démarches entreprises de chaque côté répondent à des buts politiques pour la plupart indépendants des affirmations des diverses sectes en présence et très souvent énoncés par des forces très éloignées de la région en cause.

L'instrumentalisation des croyances au profit de factions qui n'en ont cure est une plaie qui mine les systèmes apparemment les plus démocratiques. Elle sert a priori les manipulateurs, mais, choc en retour, elle rend ceux-ci dépendants des foules qu'ils ont agitées. Il est aberrant en ces temps de mondialisation que des États puissent se créer et porter des noms qui les lient à une religion spécifique, telle une république musulmane ou un état juif, ou encore toute autre dénomination. Cela revient automatiquement à exclure ceux qui ne détiennent pas la vérité et cela conduit à des guerres interminables quand l'une ou l'autre des foules mises en mouvement perd tout espoir d'accéder à un niveau de vie décent. Grosso modo, tel est bien le schéma qui se déroule actuellement en Palestine et au Liban.

La troisième guerre en cours, celle qui a lieu en Irak, devait éliminer un tyran et apporter les bienfaits de la démocratie. Le tyran est éliminé. Depuis, des factions se disputent le pouvoir dans une guerre civile où chacune joue aux terroristes pour l'autre et ne trouvent d'accord entre elles que pour dénoncer la boucherie de l'occupant américain.

L'absurdité apparente des trois guerres mentionnées, toutes les trois menées par des puissances, desquelles on peut attendre une évaluation rationnelle des enjeux, montre deux choses : les motifs avancés ne répondent pas aux intentions politiques sous-jacentes et simultanément la conduite des opérations échappe à leurs initiateurs. Comment sortir de l'impasse ? Y a-t-il d'ailleurs volonté d'en sortir ? Le risque majeur

¹ Le terme le plus souvent employé est catastrophe humanitaire. Il s'agit d'un abus de langage. Le qualificatif humanitaire signifie qui aide l'humanité, ce qui ne peut jamais être le cas d'une catastrophe.

² Que dire de l'Afghanistan où se précise la déroute des « civilisateurs » autoproclamés ?

est l'absence de lucidité des empires. Le région, impliquant la Syrie et l'Iran ? danger le plus grave réside dans le dé- Pourquoi les armes nucléaires d'Israël chaînement des techniques militaires mo- seraient-elles moins dangereuses que dernes. Il n'a fallu que quelques jours à celles dont l'Iran souhaite apparemment l'aviation israélienne pour détruire les se doter ? La raison indique qu'il faut infrastructures du Liban. Que se passe- avant tout totalement dénucléariser le rait-il en cas d'embrasement total de la Proche-Orient et l'Asie occidentale.

Et la paix?...

Jean-Pierre Stroot

Burundi

Le Burundi panse ses plaies

Dans le cadre de la collaboration entre le GIPRI et le département de géographie de l'université de Genève, j'ai représenté l'Institut durant le voyage d'étude organisé par le département, au Burundi, du 16 juillet au 2 août 2006. Un cahier spécial du département de géographie sera ultérieurement publié sur ce voyage d'étude, avec la participation du GIPRI. Je remercie le Dr Angelo Barampama, du département de géographie de l'Unige, pour sa relecture attentive et les précisions qu'il a bien voulu apporter au texte cidessous.

La longue série d'élections qui ont eu lieu au Burundi en 2005 ont vu la victoire du principal parti de la rébellion hutu, le CNDD-FDD, d'où sont issus l'actuel président de la République et nombre de hauts responsables de l'État (ministres, députés, sénateurs, gouverneurs de provinces et administrateurs communaux). La constitution prévoit que la représentation des tutsi doit être de 40% dans la fonction publique et de 50% dans l'armée, bien que ces derniers ne représentent que 15% de la population du pays. Les forces de l'ordre, la garde nationale, en bleu, et l'armée, en treillis, omniprésentes sur les routes même les plus reculées du pays, sont constituées d'un mélange d'anciennes troupes gouvernementale et rebelle. Une petite fraction de la rébellion, le FNL, n'a pas encore rendu les armes ; elle poursuit une guérilla larvée dans la zone frontière avec le Rwanda, au Nord-Ouest du pays ainsi que dans la province de Bujumbura rural ; elle serait même infiltrée en ville. Des négociations sont en cours pour la faire entrer au gouvernement et dans l'armée, afin de mettre ainsi un terme à la guerre qui a débuté fin 1993.

De manière générale, on peut dire que le pays est pacifié. Et si d'importantes forces résiduelles des Nations unies

à Bujumbura restent encore présentes, il est prévu que ces troupes se retirent prochainement du pays. Leur mission est déjà très réduite en province. Dans l'ensemble, leur action semble avoir été appréciée par toutes les couches de la population que nous avons pu interro-

Le gouvernement, élu démocratiquement, fonctionne depuis plus d'une année. Pour mémoire, les précédentes élections démocratiques dataient de 1993. Elles avaient porté à la présidence le jeune, charismatique et très prometteur Melchior Ndadaye, hutu, qui fut assassiné par un putsch de l'armée trois mois après son accession à la magistrature suprême. S'en suivirent 13 années de guerres civiles et de massacres commis par les factions extrémistes de tous les camps. Cette « crise » (euphémisme récurrent dans toutes les conversations entre Burundais pour parler de la guerre civile) vient tout juste de prendre fin. Les derniers massacres collectifs d'envergure commis par l'armée datent de septembre 2002. Si la situation peut sembler décrispée pour un observateur étranger, la méfiance reste de mise entre Burundais. Toutefois, la liberté de parole est bien réelle. Des radios indépendantes diffusent des émissions historiques dans lesquelles les témoignages sont nets et précis et les responsabilités des assassinats et des génocides des 50 dernières années clairement dénoncées.

La ville de Bujumbura, 700 000 habitants, n'est plus accessible passé 16h30. Les militaires empêchent tout mouvement d'entrée dans l'agglomération depuis les campagnes. Des coups de feu sporadiques s'entendent la nuit. Ce seraient des actes de banditisme.

La « crise » a engendré un phénomène peu commun : celui du repli en ville des troupeaux de vaches appartenant aux militaires haut-gradés et autres personnages influents. Regroupés dans une association, ces riches propriétaires luttent, avec succès jusqu'ici, pour le maintien de leurs cheptels en ville. Des vendeurs de fourrage à vélo apportent journellement leurs pitances aux animaux depuis les campagnes environnantes. La présence de ce cheptel aux abords du lac Tanganyika entre autre ne va pas sans poser des problèmes de pollution pour les eaux de ce dernier.



Vaches de Bujumbura (photo ©Frédéric Evard)

Problème encore beaucoup plus préoccupant pour le devenir de la ville : celui de l'érosion. Plus de cinquante maisons ont déià dû être évacuées et de nombreux quartiers seront affectés très prochainement par l'écroulement de falaises le long des berges d'impétueux torrents qui se déversent depuis les collines. Des ponts risquent aussi de s'écrouler en raison de l'effritement des berges sur lesquelles ils reposent. Des constructions totalement inappropriées datent aussi de l'époque coloniale. Ainsi, l'ancien lycée Clarté Notre Dame, construit par les Belges sur les gravats provenant du chantier du gigantesque Collège jésuite du Saint-Esprit qui domine la ville (devenu depuis l'École polytechnique du Burundi) ne cesse de se lézarder, suite au ravinement du terrain sur lequel il est construit par le ruisseau qui passe dans les environs. Conséquence, le lycée est quasiment abandonné depuis plusieurs années.

Classé parmi les 10 pays les plus pauvres de la Planète, le Burundi étonne

favorablement par la netteté de l'entretien des lieux publics, son habitat urbain fait de maisons en briques rouges de bonne facture, ses innombrables constructions ou reconstructions en cours, ses parcelles minutieusement cultivées à la houe sur les plateaux et les flans des collines comme dans toutes les zones marécageuses au pied de ces dernières. De nombreuses habitations détruites durant la guerre sont toutefois encore à l'abandon, surtout dans les campagnes. L'infrastructure routière est plutôt satisfaisante pour un pays ayant connu de si nombreuses années de conflit. Un programme général de réhabilitation du pays, le PREBU (Programme de réhabilitation du Burundi), est en cours de réalisation, financé par l'Union européenne. De nombreux programmes bilatéraux sont aussi en pleine activité, allemands, belges, canadiens, notamment. Ils se concentrent en particulier sur la réinsertion des personnes déplacées et la modernisation de l'agriculture. Une campagne de lutte contre le sida est présente dans tout le pays, sous forme de kiosques d'information. De nombreuses ONG locales sont très actives. Elles l'ont d'ailleurs été tout au long de la « crise ». Nous en avons rencontré deux, très représentatives de l'esprit « aide-toi, le ciel t'aidera », l'OAP (Organisation d'appui à l'autopromotion) et AGAKURA (terme rundi qui signifie « ce qui grandit » et est synonyme d'espoir). Leurs réalisations (écoles rurales, associations de femmes, vastes projets agro-pastoraux et alimentaires et de réinsertion d'enfants victimes des conflits armées), tout comme leurs dirigeants, sont absolument remar-

Les problèmes les plus aigus auxquels le pays doit faire face sont ceux liés à sa démographie, l'une des densités les plus fortes en Afrique ; à la réinsertion de centaines de milliers de réfugiés qui reviennent d'exil et de personnes déplacées, dont les biens ont souvent été spoliés ; à sa configuration géographique qui limite les zones cultivables ; aux héritages des cultures coloniales (le café et le thé, dont les prix sur le marché mondial sont peu rémunérateurs aujourd'hui); à l'extrême morcellement du foncier ; à l'envahissement de la culture anarchique du bananier au détriment d'autres cultures de subsistances comme le manioc, le haricot, la patate douce ou le sorgho; et, par dessus tout, à l'érosion des sols consécutive aux feux de brousse et la destruction des

forêts aux cours de la guerre (parce que supposées pouvoir abriter les rebelles). S'y ajoute encore une gestion de l'eau déficiente, provoquant en alternance inondations et sécheresses.

Les deux expériences extrêmes de ce voyage d'étude furent une audience de deux heures qui nous a été accordée par l'Honorable Sylvestre Ntibantunganya, ex-président de la République et séna-



Sylvestre Ntibantunganya, ex-président (photo ©Cristina Bastos)

teur à vie, et une rencontre avec des enfants en haillons et aux ventres ballonnés, sur les berges du Lac aux oiseaux, dans le nord du pays, à la frontière du Rwanda. A son accession à la présidence en 1994, Sylvestre Ntibantunganya hérita d'une situation de guerre civile ainsi que d'un gouvernement et d'une armée très largement nonfiables. Après avoir échappé de peu à la mort dans la nuit du 20 au 21 octobre 1993, lors du putsch qui emporta le président M. Ndadaye, plusieurs autres hauts personnages de l'État, dont le président et le vice-président de l'Assemblée nationale, ainsi que son épouse Eusébie, il accéda à la présidence de la République en 1994, en remplacement de son prédécesseur qui venait de périr dans l'avion de son homologue rwandais, le 6 avril de la même année. Renversé par un putsch militaire en juillet 1996, il s'est réfugié pendant plusieurs mois à l'ambassade américaine. Il est l'auteur d'un ouvrage d'une très haute tenue sur l'histoire du Burundi, de la colonisation à 1996, publié chez L'Harmattan. Il voit l'avenir du pays dans son intégration dans la région, dans son rattachement politique à la Communauté des États de l'Afrique de l'Est et prône la reconversion de son pays en activités de services. Quant aux enfants, ils sont parmi les survivants d'une famine qui a emporté nombre de personnes en 2005 dans cette région frontière particulièrement défavorisée.

Roger Eraers



Enfants burundais (photo ©Frédéric Evard)

Brève ... Brève ...

Burundi: colloque et séminaire 2006

Le département de géographie de l'université de Genève et le GIPRI ont organisé un colloque ayant pour thème : « Scénarios d'avenir pour le Burundi et l'Afrique des Grands Lacs », qui a eu lieu les 20 et 21 avril 2006 au Centre pour le dialogue humanitaire à Genève. Une délégation officielle de six personnes, dirigée par le Dr Gervais Rufyikiri, président du Sénat du Burundi, avait tout spécialement fait le voyage depuis mes ethniques, et sur le problème de région et pour l'Afrique des élections qui Bujumbura pour participer à cette ré- l'impunité des crimes commis durant les doivent s'y dérouler fin juillet 2006. union. Étaient aussi présents le Dr Wim dernières décennies.

Overbeek, vice-président de l'ONG Nederlands Comité Burundi, le professeur vement des étudiants en géographie a Filip Reyntjens, professeur à l'université réinvité le professeur Reyntjens pour une d'Anvers et à l'université libre de journée à Genève, le 7 juin 2006, au Bruxelles, et Madame Colette Samoya, cours de laquelle il a donné un séminaire présidente de l'ONG Bangwe et dialo- destiné aux participants du futur voyage gue, ex-ambassadrice du Burundi auprès d'étude du département de géographie de l'ONU à Genève. Les travaux, d'une qui aura lieu, avec la participation d'un excellente tenue, ont notamment porté représentant du GIPRI, au Burundi, du 16 sur l'incidence de la méthode des scéna- au 31 juillet 2006. Le professeur Reyntrios sur la sortie de conflits au Burundi, jens a aussi donné une conférence publisur la géopolitique de la région dominée que ce même jour à l'université, durant par l'instabilité de la RDC, sur les appro- laquelle il a parlé de la déliquescence de ches utilisées pour dépasser des problè- l'État en RDC et de l'importance pour la

Suite à cette manifestation, le Mou-

Roger Eraers

Armes nucléaires

Les armes nucléaires et l'illusion de la sécurité ...

Si l'on en croit les médias, la préoccupation essentielle des citoyens des pays riches et développés se concentre de plus en plus sur le maintien de tous les aspects de leur sécurité individuelle. Il est certain que tout ce qui concourt à éliminer les accidents de toute espèce est bienvenu. Les précautions ne sont jamais superflues. Mais où s'arrêter ? Mettre à l'amende celui qui ne boucle pas la ceinture de sécurité de sa voiture revient à le déresponsabiliser. Celui-ci ne fait de tort à personne. L'individu est cerné par des autorités qui pensent pour lui jusque dans les plus petits détails de la vie courante, tout en omettant soigneusement certains domaines critiques qui en fait conditionnent le déroulement d'une vie normale, c'est-à-dire l'accès au développement économique et intellectuel. Là, le risque, ou mieux la prise de risque, est célébré.

La protection des personnes et des biens n'a jamais à elle seule assuré la stabilité des communautés humaines. Elle n'a de sens que si l'équilibre de la société permet à chacun de trouver une place suffisamment gratifiante pour n'avoir à régler que les débordements. Si ceux-ci viennent à prédominer, la priorité doit être donnée aux mesures de conciliation et de rééquilibrage. Vaste problème politique que l'on peut être tenté de résoudre par la surveillance au nom de la protection et de la sécurité. Une telle voie, toujours présentée comme provisoire quand elle est mise

en oeuvre, met toujours en danger les libertés fondamentales caractéristiques des démocraties modernes.

Le monde est sorti avec la fin du siècle d'un conflit qui aurait pu le détruire. La guerre froide s'est achevée, mais le nombre de guerres ne fait aujourd'hui qu'augmenter. Nous sommes on ne peut plus loin d'une communauté internationale, assemblée démocratique de pays maîtres de leurs destins. L'ONU compte aujourd'hui plus de 180 membres. Cinq d'entre eux contrôlent par leur veto le conseil de sécurité. Il est remarquable que le nom de cette instance porte sur la sécurité et non sur la coexistence, ou encore la conciliation. ou encore la collaboration. Au nom donc de la sécurité, ces cinq puissances sont surarmées et possèdent légalement des arsenaux nucléaires suffisants pour mettre en sérieux danger la pérennité de la vie sur la planète. En ratifiant le traité de non-prolifération nucléaire (TNP), elles avaient bien promis il y a trentecinq ans de se débarrasser de ces armes, mais elles se sont bien gardées de tenir leurs promesses. Rien que pour les États-Unis, le budget prévu en 2007 pour leur entretien et leur renouvellement est de 30 % plus élevé que celui qui avait cour pendant la guerre froide! D'autres pays les rejoignent, tels l'Inde et le Pakistan. La Corée du Nord se proclame comme telle. L'Iran est candidat, même si plusieurs années seront encore nécessaires avant que ce pays ne soit opérationnel. Il faut aussi ajouter Israël, nucléaire depuis longtemps déjà.

Quel que soit le pays, il est absolument insensé de prétendre assurer sa sécurité avec des armes nucléaires. Mais existe-t-il un seul responsable pour y croire?

Jean-Pierre Stroot

Zone dénucléarisée en Asie centrale

Invité par les négociateurs, Jozef Goldblat, Vice-président du GIPRI, a assisté à la signature du traité de Semipalatinsk. Son article est une analyse lucide de la portée et des limites de cet important traité. La version originale en anglais se retrouve sur le site Web du GIPRI.

Le traité de Semipalatinsk a été signé, mais les controverses sur son contenu continuent

Le 8 septembre 2006, les ministres des affaires étrangères du Kazakhstan, du Kirghizstan, du Tadjikistan, du Turkménistan et d'Ouzbékistan ont signé un traité qui établit en Asie centrale une zone dénucléarisée (ZDAC), c'est-à-dire exempte d'arme nucléaire. La cérémonie a eu lieu à Semipalatinsk (d'où le nom du traité), une ville située dans la région où l'Union soviétique avait procédé à des centaines de tests d'explosions nucléaires depuis 1949.

En réaffirmant leur engagement de ne pas posséder, ni maîtriser d'arme nucléaire ou toute autre explosif de même nature en vertu du Traité de

cinq républiques d'Asie centrale, parties de sécurité dite négative (GSN), c'est-à- interdit la présence de forces nucléaires au traité de Semipalatinsk, se sont enga- dire des engagements à ne pas utiliser, ni dans la zone dénucléarisée, que ce soit en gées à ne permettre ni l'entreposage ni le à menacer d'utiliser des armes nucléaires temps de paix ou de guerre. Comme la stationnement de telles armes ou disposi- contre les parties au traité ZDAC. Il de- défense à l'aide d'armes nucléaires ne tifs sur leur territoire. Des engagements vrait comporter également la promesse de requiert pas la présence de ces armes sur similaires ont été pris par les participants ne pas contribuer à une quelconque dé- le territoire de l'État défendu (elles pourà d'autres zones dénucléarisées dans d'au- marche constituant une violation du trai- raient être lancées de l'extérieur de la tres régions du monde. Cependant, étant té. Les trois puissances ont cependant zone), le traité ZDAC n'est pas incompadonnées les conditions géographiques accepté de mener des discussions avec les tible avec le traité de Tashkent. Dans dissemblables ainsi que des données poli- États d'Asie centrale. tiques, économiques et stratégiques différentes, il n'existe pas de schéma uniforme des zones dénucléarisées. Ainsi, contrai- par la commission de désarmement des rement aux autres traités de dénucléarisa- Nations Unies, en vue d'aider les États à sances nucléaires, le traité contient une tion, le traité de Semipalatinsk mentionne établir des zones dénucléarisées, les États clause (article 4), selon laquelle les États la réhabilitation de l'environnement des nucléaires devraient être consultés au de la zone peuvent autoriser le transit territoires affectés par la contamination cours des négociations de chaque traité et d'armes nucléaire à travers leur territoire. nucléaire causée par le développement, la de ses protocoles établissant une telle Une clause similaire se trouve dans les production ou l'entreposage d'armes nu- zone, pour faciliter la signature et la raticléaires et d'autres dispositifs nucléaires fication de ces documents. De telles explosifs. De plus, chaque partie s'engage consultations ont eu lieu avant la signaà ne pas permettre sur son territoire la ture du traité ZDAC et il a été tenu d'autoriser le transit de la zone. Il est ceprésence de déchets nucléaires d'autres compte de plusieurs remarques critiques pendant difficile de voir dans quelles États.

d'Asie centrale tient au fait que certains États de la zone sont tenus par des accords collectifs de sécurité passés dans le de mettre le protocole additionnel en leurs armes nucléaires. Il faut souligner cadre de la Communauté des États Indépendants (CEI) et inclus dans le traité de atomique internationale pour l'application 3472b, adoptée en 1975, requiert l'ab-Tachkent de 1992. En conséquence, sur des mesures de sauvegarde nucléaire a sence totale d'armes nucléaires dans les l'insistance de la Russie, la puissance été inclue. dominante de la CEI, la clause suivante a été insérée dans l'article 12 du traité de les droits et obligations des parties sous d'autres traités internationaux qui peuvent vigueur du présent traité. »

permettant à d'autres accords de prendre des traités. la précédence sur les clauses du traité ZDAC, l'article 12 affaiblit la portée du traité dans sa totalité.

été soulevée très tôt au cours des négocia- traité antérieur portant sur le même objet, tions, les négociateurs d'Asie centrale ont le traité antérieur ne s'applique que pour ajouté une phrase qui dit que « ils pren- autant que ses clauses soient compatibles vigueur dès le dépôt du cinquième instrudront toutes les mesures nécessaires en avec celles des traités ultérieurs. La réfévue d'une mise en oeuvre effective des rence à cette règle de la loi internationale buts et objectifs du Traité en accord avec (lex posterior derogat legi priori) pourrait cole comme cela a été le cas du traité de les principes majeurs qu'il contient ». remplacer l'article 12 du traité ZDAC. Comme cet ajout ne leur convenait pas et comme les négociateurs d'Asie centrale refusaient de supprimer la totalité de l'ar- que le traité de Tashkent de 1992 cité ne ticle, les trois puissances nucléaires ont concerne pas le même objet que le traité concernant l'Asie du Sud-Est. déclaré qu'elles ne signeraient pas le pro- ZDAC. Le premier comporte l'obligation

Selon les principes, adoptés en 1999 de la part des pays nucléaires. Suivant la circonstances une telle permission poursuggestion de ces puissances, la possibili- rait être demandée, en considérant que La singularité principale de la zone té d'élargir le traité, en permettant à des toutes les puissances nucléaires observent pays voisins de rejoindre la zone des cinq strictement la règle de ne jamais confir-États, a été exclue du projet et l'obligation mer ni infirmer le positionnement de concordance avec les accords de l'agence que la résolution des Nations unies

Les parties au traité ZDAC ne sont mes nucléaires dans de telles zones. Semipalatinsk : « ce traité n'affecte par pas enclines à reconsidérer le contenu du document qu'elles viennent de signer. Même si elles le voulaient et ouvraient de discutées et approuvées entre les puissanavoir été conclus avant la date d'entrée en nouvelles discussions avec les puissances ces nucléaires et les États de la zone nucléaires, il est peu probable qu'elles concernent le protocole de garanties de arrivent à une formulation de compromis sécurité négative. Pour aller un pas plus La France, le Royaume-Uni et les de l'article 12 du Traité, car la contro- loin que la résolution du Conseil de Sécu-États-Unis se sont vigoureusement oppo- verse sur le sens de cette clause tient à rité des Nations Unies de 1995 sur ces sés à cette clause. Ils prétendent qu'en des interprétations divergentes de la loi GSN, le protocole doit contenir des enga-

1969 sur la Loi des Traités (article 30), moyens de vérifier si les États nucléaires quand un traité spécifie qu'il ne peut être respectent le statut de dénucléarisation de Pour répondre à cette objection qui a considéré comme incompatible avec un la zone d'Asie centrale.

Il est également possible de prétendre tocole d'accompagnement au traité. Ce de défendre un pays allié, si nécessaire

Non-Prolifération de 1968 (TNP), les protocole est censé apporter des garanties avec des moyens militaires. Le second cette interprétation, la question de préséance ne se pose pas.

> Pour répondre à la demande des puisautres traités de zones dénucléarisées. Chaque État partie, dans l'exercice de sa souveraineté, peut ainsi se sentir libre zones dénucléarisées. De même, l'article VII du TNP suppose l'absence totale d'ar-

Les questions qui doivent encore être gements inconditionnels et exclure explicitement toutes réserves. Il apparaîtrait Selon la Convention de Vienne de également souhaitable de concevoir les

> Le traité de Semipalatinsk entrera en ment de ratification. Ceci peut se passer avant un accord sur le contenu du proto-Tlatelolco en 1967 concernant l'Amérique latine et les Caraïbes, du traité de Rarotonga de 1985 concernant le Pacifique Sud et du traité de Bangkok de 1985

> > Jozef Goldblat

Campagne de sensibilisation

Les collégiens et les armes nucléaires

La fin de la guerre froide n'a pas mis un terme à la menace que les armes nucléaires font courir à nos sociétés. Le sujet revient périodiquement dans l'actualité, mais son importance est rapidement submergée par l'ensemble des soucis plus immédiats qui sollicite les citoyens.

Les « Conférences Pugwash pour la Science et les affaires du monde », ce réseau international de scientifiques issu du Manifeste Russell- Einstein fêtera son 50e anniversaire en 2007. Leur président, le regretté Sir Joseph Rotblat, et l'organisation ont été les lauréats du prix Nobel de la paix en 1995 pour leur activité sans faille contre l'existence des armes nucléaires d'abord et ensuite contre celle de toutes les armes dites de destruction massive.

À cette occasion, le GIPRI, en partenariat avec l'Association Suisse de Pugwash (ASP), souhaite contribuer à maintenir la conscience du public en éveil, sans naturellement créer de panique. Ils s'adressent en premier aux adolescents qui achèvent leurs études secondaires. Ils sont des citoyens en formation, au stade de décision de l'orientation de leurs futures occupations. Le projet « Les collégiens et les armes nucléaires » veut aller au-delà de la simple explication scientifique ou technique. Les connaissances scientifiques s'accumulent très rapidement. Il est important de montrer les mécanismes qui permettent de les dévoyer vers des applications néfastes tout comme ceux qui peuvent concourir à améliorer la condition humaine et mettre en perspective les uns et les autres.

En pratique, des conférenciers qualifiés dans les domaines historiques et scientifiques interviendront dans les collèges qui les accueilliront. Il sera particulièrement intéressant d'évaluer l'impact du premier contact des adolescents avec des praticiens engagés dans la recherche active.

Terrorisme

j'avais à peine douze ans et demie. Il était utilisé par les forces que des tribunaux chargés de l'application des lois les plus simd'occupation nazie pour désigner ceux qui osaient s'opposer à ples d'organisation de la vie sociale. leur présence par des moyens dont la violence n'avait aucune commune mesure avec celle exercée par les envahisseurs. Il est inutile de dire que la sympathie des membres de ma famille et mes. Il peut paraître même ridicule de les mentionner ensemla mienne, par ricochet, allait à ces gens qui refusaient d'aliéner ble, si ce n'était qu'un seul et même terme les qualifie tous leur liberté et leur conscience aux représentants d'une idéologie deux. C'est bien la première illustration des abus de langage raciste.

L'utilisation d'actes terroristes proprement dits, c'est-à-dire destinés à provoquer une peur panique, irrépressible, dans le but de briser toute résistance psychologique, autrement dit le héros et ceux qui les traquaient comme les vrais terroristes. ple le nihilisme qui constitue sa théorisation la plus proche. Il l'espoir vain d'isoler ceux qui osaient leur résister. Ces derniers s'agit d'un procédé qui est et a été employé au nom de toutes les ne s'attaquaient qu'aux forces armées. causes, apparemment les plus nobles comme les plus répugnantes. L'exemple le plus frappant est celui qui était censé rions-nous affaire aujourd'hui qu'à de mauvais terroristes au conduire à la fin de la deuxième guerre mondiale, j'entends les point de justifier une guerre totale ? bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki. Ceux-ci constituent les actes terroristes les plus dévastateurs de l'histoire. Ils ont immédiatement coûté la vie à près de 200'000 personnes, domination. Les guerres coloniales en sont une parfaite illustracivils pour la plupart et condamné à terme de nombreuses autres. Il s'avère aujourd'hui qu'il était purement gratuit, le Japon étant déjà prêt à se rendre. Le président Truman serait donc le pureté des intentions de ceux qui les menaient! Aujourd'hui il terroriste le plus insigne de tous les temps. Il serait abusif de lui n'y a plus de colonies, mais la tâche n'est pas achevée. Il faut faire porter seul la responsabilité d'une décision prise sous une encore apporter la démocratie à tous ceux qui n'ont rien compression extrême¹ qui lui a fait refuser de n'utiliser l'arme nucléaire qu'à titre de démonstration sans s'en prendre aux civils, comme l'en avait imploré Leo Szilard et d'autres membres du projet Manhattan. Le bombardement de Dresde est un autre exemple d'utilisation pratiquement gratuite de la terreur.

Par opposition l'acte terroriste le plus simple est celui commis par une personne dotée de pouvoir, ne fût-ce que celui donné par l'arme la plus simple, tel un viol ou un chantage. Il est

J'ai entendu pour la première fois le mot terroriste lorsque particulièrement odieux et répréhensible. Il ne relève toutefois

Il n'y a évidemment aucune mesure entre ces deux extrêcouramment et sciemment pratiqués actuellement à l'égard des comportements qui déplaisent à tort ou à raison.

Nous considérions les terroristes de ma jeunesse comme des terrorisme, n'est pas une doctrine, comme peut l'être par exem- C'était d'ailleurs le cas. Ils terrorisaient les populations dans

Y aurait-il donc de bons et de mauvais terroristes ? N'au-

L'histoire montre que la terreur a toujours été un moyen de tion. Il est vrai qu'elles ont toujours été présentées comme des missions civilisatrices. Malheur à celui qui mettrait en doute la pris à ses bienfaits ou qui votent mal, avant qu'ils ne versent dans le terrorisme. La répression doit être exemplaire et ne pas faire de quartier. Malheureusement ceci n'apporte que misère supplémentaire. Le nombre de ceux qui n'ont plus rien à perdre augmente en permanence. C'est ainsi que les terroristes se reproduisent et se multiplient. Comme personne ne prend de gants avec eux, rien non plus ne les arrête.

Jean-Pierre Stroot

¹ Parmi ces pressions, il faut mentionner le coût considérable du projet Manhattan qui, aux yeux de certains, aurait été dépensé en pure perte si les nouvelles armes n'avaient pas été utilisées directement contre l'ennemi.

Le Conseil des droits de l'homme

Le 19 Juin 2006 pour la première fois un nouvel organisme s'est réuni à Genève pour sa session initiale de travail : le Conseil des droits de l'homme, qui remplace l'ancienne Commission des droits de l'homme.

La réforme de la Commission naît dans un contexte de réflexions beaucoup plus étendues touchant l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, qui souffre de plus en plus de marginalisation avec la crise du multilatéralisme au lendemain de 9/11. La perturbation du système de sécurité collective, liée à la mise en question de l'article 51 de la Charte et au nouveau concept de défense légitime préventive promu par les États-Unis, pousse inévitablement vers la refonte du système onusien et notamment du Conseil de Sécurité. C'est face à cette situation critique et dans la nécessité de faire regagner à l'ONU un rôle plus central sur la scène internationale que, en 2003, le Secrétaire Général Kofi Annan charge un « groupe de sages » de dresser un état de santé de l'Organisation. L'expertise² sort en décembre 2004 et indique, parmi les questions à aborder pour redonner crédibilité au système onusien, celle de la réforme de la Commission des droits de l'homme³. Cette dernière est l'objet de critiques assez dures qui stigmatisent sa difficulté à s'acquitter de sa tâche de promotion et de défense des droits humains. Ce qui est en cause c'est l'instrumentation que certains États font de leur position au sein de cet organisme. Notamment des Pays, ayant un mauvais score en matière de protection des droits de l'homme, (comme le Soudan, le Liberia, le Zimbabwe, Cuba, etc.) profitent de leur siège soit pour échapper à une éventuelle condamnation et bloquer l'action de la Commission, soit pour pouvoir critiquer les autres Pays. Tout cela contribue à la perte de crédibilité de la Commission et affaiblit l'ONU vis-à-vis d'une de ses missions essentielles : la protection des droits de l'homme⁴.

A côté des dysfonctionnements structurels, il y a aussi des questions de fond⁵ qui touchent à la substance même, voire à la conception, des droits de l'homme : ces questions opposent parfois les Pays en voie de développement et les Pays ayant une facture culturelle occidentale; notamment, la querelle porte sur l'efficacité du travail de la Commission dans la protection des droits de troisième génération⁶, comme le droit au développement. Cela renvoie à la question de savoir si derrière cette fièvre du changement existe la nécessitée de mettre en exergue des droits « inconfortables » pour certains Pays, mais jugés vitales par d'autres.

En revenant à notre historique, Kofi Annan a bien saisit les réflexions du groupe qu'il a nommé, et dans son rapport « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » soutient avec conviction le projet d'un Conseil des droits de l'homme : « Si l'Organisation des Nations Unies veut être à la hauteur des attentes des hommes et des femmes partout dans le monde - et, (...), si l'Organisation doit attacher à la cause des droits de l'homme la même importance qu'à celles de la sécurité et du développement, alors les États Membres devraient convenir de remplacer la Commission des droits de l'homme par un conseil permanent des droits de l'homme (...) »⁷. Dans l'additif à son rapport⁸, il trace les lignes distinctives de ce nouvel organisme qui devait être permanent, élu directement par l'Assemblée générale⁹, avec la tâche première de déterminer le respect des États membres des obligations en matière des droits de l'homme¹⁰.

C'est donc avec ce rapport et le précédent issu du groupe de sages que l'on soulève le débat, parmi les États, sur les reformes institutionnelles nécessaires à la crédibilité de l'ONU.

La Suisse, jeune membre de cette Organisation, est parmi les acteurs les plus actifs dans la recherche d'une nouvelle formule apte à améliorer l'efficacité et la transparence du système onusien : entre autre, elle soutient très fortement la création d'un nouvel organisme pour la défense des droits humains¹¹. D'autres Pays, comme les États-Unis d'Amérique s'impliquent dans les pourparlers des négociations, ils jouent un

¹ Art. 51 de la Charte des Nations Unies : Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

² UN doc. n. A/59/565

³ Dans la terminologie des experts : « La Commission des droits de l'homme manque de légitimité, ce qui jette une ombre sur la réputation de l'ONU dans son ensemble »

⁴ Voir la Déclaration du Millénaire, UN doc. n. A/res/55/2, du 8/09/2000

⁵ Nous présentons ici un historique du processus qui a amené l'ONU à remplacer la Commission ; néanmoins il est nécessaire de faire référence à certaines questions de fond afin de mieux cerner le débat. Pour l'approfondissement de ces questions nous vous renvoyons à un prochain article.

⁶ Dictionnaire de droit international public, Bruylant, Bruxelles, 2001.

⁷ UN doc. n. A/59/2005, p. 53.

⁸UN. Doc. n. A/59/2005/Add.1

⁹ A l'origine. Annan suggérait que le nouvel organisme soit élu à la majorité de deux tiers ; nous verrons que cette proposition n'a pas été retenue dans le projet final.

¹⁰ ibid, p. 3.

¹¹ Micheline Calmy Rey, à juste titre, parle d'idée Suisse, par rapport au conseil des droits de l'homme, Un projet qui en trace les lignes générales avait déjà été formulé par la Suisse en 2003 et puis amené devant la commission par Calmy-Rey même en mars 2004 : cfr. Le Temps, jeudi 16 mars 2006, p. 4.

rôle aussi actif que la Suisse, mais sur des positions pas toujours convergentes.

Ce n'est qu'en septembre 2005, au Sommet Mondial des Nations Unies, que les États membres de l' ONU s'accordent, pour la première fois d'une façon officielle, sur la proposition de remplacer la Commission des droits de l'homme. A cette occasion, ils chargent le Président de l'Assemblée Générale, Jan Eliasson, de mener les négociations nécessaires pour présenter un projet de résolution pour la création du Conseil. Après plus de cinq mois de consultation, M. Eliasson présente un document qui reçoit l'appui de la majorité des États membres, mais qui soulève une opposition très forte du côté américain : les USA prônent un organisme à statut indépendant, de taille très réduite, dont les membres doivent être triés sur le volet pour leur bonne conduite¹² (pas de place, par exemple, pour les États soumis aux sanctions du Conseil de Sécurité). Le 15 mars 2006, malgré la position américaine et le risque conséquent d'un vote négatif¹³, la résolution est portée devant l'Assemblée générale : avec une décision¹⁴ qualifié d' « historique » par Kofi Annan, elle est approuvée avec 170 votes pour, 4 contre, (Israël, Îles Marshall, Palau, États-unis) et trois abstentions (Biélorussie, Iran et Venezuela).

Le nouveau Conseil sera composé de 47 membres élus à la majorité simple. Chaque membre pourra y siéger avec un mandat de 3 ans maximum, non renouvelable après deux mandats consécutifs. Les sièges seront attribuées selon une répartition géographique équitable: 13 iront aux États africains, 13 à l'Asie, 6 à l'Europe Orientale, 8 aux États d'Amérique latine et des Caraïbes et 7 à l'Europe Occidentale et autres États. En principe, tous les États peuvent déposer leur candidature, néanmoins, « le concours que chaque candidat a apporté à la cause de la promotion et de la dé-

fense des droits de l'homme et les engagements qu'il a pris volontairement en la matière » 15 devra être pris en considération parmi les critères lors des élections. Une fois entré au Conseil, chaque membre devra s'astreindre au plus strict respect des obligations en matière de promotion et de défense des droit de l'homme et pourra voir suspendu son mandat par l'Assemblée générale en cas de violations flagrantes et systématiques¹⁶. Afin de garantir l'universalité de son action et l'égalité de traitement entre tous les États, le Conseil sera spécialement chargé de procéder à un examen périodique universel de chaque État en matière du respect des droits de l'homme. Le Conseil est appelé ici à suivre sa vocation qui demeure celle « de promouvoir le respect universel et la défense de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, pour tous, sans aucune sorte de distinction et en toute justice et équité »¹⁷. Pour assurer une meilleure réussite de ses tâches, le Conseil aura un caractère permanent avec un minimum de trois sessions par an, pour une durée totale de dix semaines. Il sera encore possible de convoquer des sessions extraordinaires si un membre en fait la demande appuyée par un tiers des autres.

Ce nouvel organisme se différencie de son « prédécesseur » sous beaucoup d'aspects : d'abord son statut, qui est celui d'organe subsidiaire de l'Assemblée Générale et non pas de l'ECO-SOC18 comme c'était le cas pour la Commission¹⁹. La relation étroite avec l'Assemblée est censée apporter à la cause de la promotion des droits de l'homme une influence accrue dans l'ensemble du système institutionnel onusien. Par ailleurs, le renforcement des dispositifs de protection des droits humains se traduit par l'examen périodique universel. Il s'agit d'un grand pas en avant si l'on considère que les membres de la Commission n'étaient soumis à aucun examen en matière de respect des droits de l'homme (à moins, bien entendu, que la Commission dans son ensemble décidait d'intervenir envers le Pays en question). En outre ils siégeaient pour une période illimitée et ne pouvaient pas être suspendus.

Le 9 mai 2006 les 47 nouveaux membres du conseil ont été élus, il a donc la composition suivante : pour les États africains : Algérie (1 an), Maroc (1 an), Afrique du Sud (1 an), Tunisie (1 an), Gabon (2 ans), Ghana (2 ans), Mali (2 ans), Zambie (2 ans), Cameron (3 ans), Djibouti (3 ans), Mauricie (3 ans), Nigeria (3 ans), Sénégal (3 ans); pour les États d'Asie : Bahreïn (1 an), Inde (1 an), Indonésie (1 an), Philippines (1 an), Japon (2 ans), Pakistan (2 ans), République de Corée 82 ans), Sri Lanka (2 ans), Bangladesh (3 ans), Chine (3 ans), Jordanie (3 ans), Malaisie (3 ans), Arabie Saoudite (3 ans); pour les États de l'Europe de l'est : République Tchèque (1 an), Pologne (1 an), Roumanie (2 ans), Ukraine (2 ans), Azerbaïdjan (3 ans), Fédération de Russie (3 ans) ; pour les États occidentaux : Finlande (1 an), Pays-Bas (1 an), France (2 ans), Royaume Uni (2 ans), Canada (3 ans) Allemagne (3 ans), Suisse (3 ans); pour les États de l'Amérique Latine et des Caraïbes : Argentine (1 an), Équateur (1 an), Brésil (2 ans), Guatemala (2 ans), Pérou (2 ans), Mexique (3 ans), Cuba (3 ans) Uruguay (3 ans)²⁰.

Les 47 membres auront la difficile tâche de mettre en route le délicat mécanisme de l'examen périodique universel²¹, ainsi que toute autre question de nature procédurale et substantielle. En ce qui concerne les questions procédurales, le Conseil a adopté la décision de prolonger, à titre exceptionnel d'une année, les mandats et les détenteurs des mandats de toutes les procédures spéciales de la Commission²². Pour ce qui est du mécanisme portant sur l'examen périodique universel, un groupe de travail intergouvernemental a été crée afin

¹² Backgrouder, Heritage Foundation, no. 1910, Feburary 8, 2006.

¹³ Voir , Alain Campiotti, Les Conseil des droits de l'homme sombre lentement à New-York, *Le Temps*, 13/03 2006.

¹⁴UN. doc. n. A/RES/60/251.

 $^{^{15}}$ Ibid.

¹⁶ Plus précisément, la suspension peut survenir à l'issue du vote des deux tiers des membres présent et votant, voir UN. Doc n. A/Res/60/251.

¹⁷ Ibid

 $^{^{18}\}mbox{Economic}$ and Social Council (Conseil Économique et Social)

¹⁹La proposition de créer un organisme indépendant, soutenue surtout par les États-Unis, n'a pas été retenue.

²⁰ La durée du mandat est déterminée par un tirage à sort.

²¹ Press release, Freedom House, UN Human Rights Council: time for action, Washington, DC, 25 may 2006.

²² UN. doc. n. A/HRC/1/L.6, du 29 juin 2006.

de formuler des recommandations concrètes à ce propos²³. Il faut ajouter aussi que, conformément à la résolution de l'Assemblée générale créant le Conseil, ce dernier devra compléter la révision de ces mécanismes dans l'année qui suivra sa première session²⁴. Pour l'instant donc certains questions importantes, voire cruciales, sont renvoyées à un futur que l'on espère proche, car le jugement sur l'efficacité du Conseil repose sur sa capacité de mettre en œuvre ces mécanismes. Néanmoins. il a déjà commencé ses activités avec une première session (du 19 au 30 Juin) et une deuxième session qui vient de débuter (18 Septembre au 6 Octobre). En outre, il s'est déjà réuni deux fois en session extraordinaire²⁵, l'une le 6 Juillet, suite à l'enlèvement de ministres palestiniens dans les Territoires Occupés et l'autre, le 11 Août, en conséquence des poursuites des opérations militaires israéliennes au Liban. Si l'on voudrait dresser un premier bilan sur le fonctionnement du Conseil, l'on pourrait essayer de donner quelques chiffres concernant sa session extraordinaire du 11 Août : elle à été convoquée suite à la demande du représentant permanant de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes et du Groupe de l'Organisation de la conférence islamique ; le texte original de la résolution demandait la condamnation unilatérale des actes d'Israël au Liban, sans mention aucune des faits meurtriers imputables au Hezbollah. Pendant la session une médiation avait été tenté pour essayer d'amender le texte afin d'inclure un appel aux respects des règles adressé aussi au mouvement libanais ; le résultat était d'un assez faible impact : sur les neufs points du dispositif qui visaient Israël, seulement un paragraphe de la résolution était changé et passait de : le Conseil « demande à Israël de respecter immédiatement et scrupuleusement les obligations que lui imposent le droit relatif aux droits de l'homme (...) »²⁶ à : le Conseil «demande instamment à toutes les parties concernées de respecter les règles du droit international humanitaire, de s'abstenir de toute violence (...)»²⁷; aucune mention directe n'est faite aux actes du Hezbollah qui ne sont pas explicitement condamnés. La résolution est ensuite votée et approuvée avec le soutien de : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Chine, Cuba, Équateur, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Jordanie, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Pakistan, Pérou, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie, Uruguay, Zambie; ont voté contre: Allemagne, Canada, Finlande, France, Japon, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République tchèque. Ukraine. Se sont abstenus: Cameroun, Gabon, Ghana, Guatemala, Nigeria, Philippines, République de Corée, Suisse. A remarquer la position de la Suisse, qui, dans sa déclaration de vote affirme être devant une résolution partiale et déséquilibrée et dénonce le mode de fonctionnement du Conseil qui se rapproche trop de celui de l'ancienne Commission: néanmoins, elle ne vote pas contre, mais décide de s'abstenir ce qui implique la baisse du quorum nécessaire à que la résolution passe.

Nous croyons pouvoir saluer comme courageuse l'abstention de la Suisse qui dénonce le risque d'un nouvel usage politique du vote au sein du Conseil et, au même temps, fait remarquer que le manque d'équilibre dans la résolution va nettement à l'encontre d'un des ses rôles principal, c'est-à-dire la promotion et la protection indiscriminées des droits humains. A notre avis, dans un conflit qui voit des meurtres et destructions des deux côtés, bien que d'une façon et avec des proportions différentes, le Conseil ne peut pas se permettre le luxe d'approuver une résolution qui ne condamne qu'une partie. Le cri de l'ambassadeur Israélien lors de sa déclaration devant le Conseil: « vous ne pouvez pas faire des distinctions entre les morts! » exprime une vérité qui doit être écoutée. Sinon, voilà le risque : faire passer la raison du côté du tort et le tort du côté de la raison. Si nous condamnons l'usage disproportionné de la force de la partie israélienne, mais méprisons ses morts, nous ne faisons pas un acte de justice, mais un acte politique, ce qu'il faut à tout prix éviter au sein du Conseil, afin de sauvegarder sa crédibilité et préserver sa force d'action.

Brève ... Brève ...

Les droits syndicaux au 4ème rassemblement pour les droits humains

La quatrième édition du rassemblement pour les droits humains, le 9 octobre, était axée cette année 2006 sur les droits syndicaux. Instigateur de cette initiative, le Conseil d'État de la République et canton de Genève était représenté, comme à l'accoutumé, par le Conseiller d'État Laurent Moutinot, en charge du Département des institutions.

Le rapport entre droits sociaux et paix est révélé par les conflits sociaux qui confinent parfois, comme en Colombie, à un climat de guerre civile partielle comportant l'assassinat de syndicalistes. En Bolivie, le Mouvement des Sans Terre de Cochabamba, soutenu par des syndicalistes, fait une large place aux femmes. La guerre de l'eau en 2000, puis la guerre du gaz en 2003, révèlent pour la Bolivie ce qui vaut ailleurs : la lutte pour le contrôle des ressources naturelles. Janek Kucziewitz brossa un tableau assez sinistre des atteintes aux droits salariaux et syndicaux dans le monde. Nul type de pays n'est exempt de ces atteintes aux droits syndicaux, que ce soit la Chine communiste, l'Iran théocratique, l'Irak sous occupation ou l'Australie néo-libérale.

Deux représentants du BIT ont apporté d'utiles informations. C'est l'occasion de rappeler que la Genève internationale compte aussi le Bureau International du Travail, actif et singulier dans ce domaine. Créé en 1919, l'Organisation Internationale du travail est tripartite, associant les représentants des États, des employeurs et des salariés. Les rapports sont disponibles sous www.ilo.org/declaration. Sélectionner alors en haut l'onglet « français ». Dès sa fondation, le BIT a associé paix et progrès social.

Gabriel Galice

Valentina de Socio

²³ UN. doc. n. A/HRC/1/L.14, du 29 juin 2006.

²⁴ UN. doc. n. A/RES/60/251, par. 6, du 3 Avril 2006.

²⁵ Nous rappelons que pour convoquer une session extraordinaire du conseil il faut qu'un membre appuyé par un tiers de l'assemblé en fasse la demande.

²⁶ UN. doc. n. A/HRC/S-2/L.1, par. 4.

²⁷ UN. doc. n. A/HRC/S-2/2, par. 5.

Bilan du 18ème cycle de cours d'été sur les grands problèmes de la Paix

« La guerre est-elle une bonne affaire?»

Inauguré dans l'auditoire Frémont de l'IUHEI par le professeur George Abi Saab, le cours souhaitait croiser les approches économiques, politiques et juridiques de la guerre.

Il mêla les interventions pluridisciplinaires des membres de notre conseil de Fondation ainsi que de nos partenaires du pôle Bernheim pour la Paix de l'Université libre de Bruxelles et de l'équipe de l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble, rassemblée autour de Jacques Fontanel.

Les autres temps forts du cours furent les interventions de l'ambassadeur de Suisse près la République islamique d'Iran Philippe Welti, de Laurence Boisson de Chazournes, de Claude Voil-Claude Serfati, Martin Damary.

Le professeur Michel Beaud coupla son intervention avec le lancement du quatrième cahier du GIPRI, Capitalisme, système national mondial hiérarchisé et devenir du monde, dont la rédaction lui avait été confiée. La réalisation concrète et la diffusion seront assurées par les éditions de l'Harmattan.

Le cours s'est déroulé dans les locaux de l'IUHEI du 14 au 26 août, soit deux semaines au lieu de trois. Cette formule expérimentale, plus concentrée, a été plébiscitée par les participants.

21 étudiants de 11 nationalités ont été sélectionnés, la grande majorité résidant néanmoins en Europe. Un conseiller congolais et une étudiante ivoirienne n'ont pas obtenu de visa.

Laurent Calligé

	Total	Etu- diant	ONG	Enseignement Recherche	Fonc- tionnaire	Jour- naliste	Avocat
Europe	19						
Suisse	5	Х	Х	Х			
France	7	Х		Х		Х	
Espagne	2	Х					
Italie	1	X					
Allemagne	1	X					
Slovaquie	1	Х					
Kosovo	1				Х		
Roumanie	1	X					
Amérique	1						
Argentine	1						Х
Afrique	1						
Maroo	1			X		Х	

Brève ... Brève ... Brève

« Etudes, travaux et projets Israélo-palestiniens sur l'eau: une évaluation de douze années de coopération »

Ce projet conduit par le GIPRI et soutenu par le RUIG, en association avec le lat, de Laurent Collassis, Peter Lock, département de science politique de l'université de Genève, le Réseau Environnement de Genève et l'IPCRI (the Israel/Palestine Center for Research and Informa-

tion), a été lancé en décembre 2005 dans la continuité du programme « Water for Peace » du GIPRI.

Cette recherche dresse un bilan de la coopération israélo palestinienne niveau non gouvernemental depuis Oslo et évoquera des pistes pour améliorer la situation.

L'originalité de l'étude est de mêler les approches théoriques et pratiques, de



croiser les recherches conceptuelle et de terrain. L'aide du Ruig nous a permis de recruter de jeunes chercheurs (deux à Genève, deux au moyen orient).

Le recensement de tous les projets significatifs de coopération effectué par nos partenaires de l'IPCRI est en voie d'achèvement, de même que la recherche conceptuelle effectuée par le professeur William Ossipow et Jérôme Meyer.

Valentina de Socio et Laurent Calligé ont effectué en juin une mission de 10 jours en Palestine et Israël afin de rencontrer les principaux tuteurs et sponsors de cette coopération (Autorité palestinienne de l'eau, ministère israélien des infrastructures, Mekorot, personnalités, Union européenne, USAID, coopérations japonaises et allemandes, ONG...)

L'ensemble des données recueillies est en cours d'analyse et le rapport sera rendu public d'ici la fin de l'année.

Laurent Calligé

Petit glossaire de la guerre du Liban

Aviation

Pièce maîtresse de la campagne israélienne dans ce conflit. Le chef d'État major de l'armée israélienne, Dan Haloutz, aviateur, fit le pari qu'une action massive contre les positions du Hezbollah, accompagnée d'une campagne parallèle contre les infrastructures civiles, le briserait et dresserait la population contre lui. Le Liban a certes été ravagé, mais il a renforcé son unité nationale pendant que le Hezbollah résistait. L'objectif affiché de l'opération, la libération de deux soldats israéliens enlevés, n'a pas encore été accomplie.

Bint Jbail

Bourgade du sud Liban, le Stalingrad du Hezbollah. QG de la force d'occupation israélienne jusqu'à son retrait en 2000, Hassan Nasrahllah y fit son discours victorieux cette année là.

Enjeu de mémoire, les meilleurs bataillons israéliens n'ont pas réussi à s'en emparer malgré des semaines de combats acharnés et de lourdes pertes. Symbole du mal commandement pour les uns, de la « victoire divine » pour les autres.

Civils

Victimes « collatérales » du conflit : 1183 Libanais et 43 Israéliens tués, des milliers de blessés.

Droit international humanitaire

Corpus juridique spécifiquement destiné à régler la conduite des hostilités et à assurer la protection des personnes victimes de conflits armés internationaux et non internationaux. Au cours de la guerre au Liban, le CICR a demandé que les parties au conflit protègent les civils des effets des hostilités. En vain semble t il.

Exode

Les combats ont déplacé plus de un million de Libanais et 70.000 ressortissants étrangers ont dû être évacué. Les représailles du Hezbollah sur le nord d'Israël ont contraint des dizaines de milliers de ses habitants à se réfugier au sud du pays ou à se terrer.

Fragmentation (bombe à, cluster bomb)

Bombe qui explose avant de toucher le sol et largue sur un périmètre de plusieurs centaines de mètre jusqu'à 700 petites bombes, conçues pour tuer et mutiler. Environ un tiers des sous ossature de l'armée de munitions n'explose pas immédiatement, et produit les même ravage que les mines antipersonnelles. Selon Jan Egeland, secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires, dernière série, le Mer-90% de ces bombes auraient été larguées par Israël dans les trois derniers jours de combat.

Golani

Division d'élite terrestre israélienne réputée pour ses faits d'armes durant toutes les guerres israélo arabe. N'a pas réussi à rééditer ses exploits passés.

Hezbollah

Organisation chiite libanaise créée en 1982 en réaction à l'invasion israélienne « Paix en Galilée » et à la passivité supposée

d'une autre organisation chiite, Amal. Soutenue à l'origine par la Syrie et l'Iran, mais désormais acteur politique national incontournable et quasi autonome. Très populaire, gère de nombreuses œuvres sociales (hôpitaux, écoles, hébergement...) et s'est substitué à un État central défaillant. Sa branche militaire, par un harcèlement continu, a conduit Israël à retirer ses troupes du sud Liban en 2000. Qualifié de terroriste par certains

Israel defense forces (forces de défense d'Israël, Tsahal)

Épine dorsale de la société Israélienne. Chaque citoyen juif ou druze y effectue un service de 36 mois, les femmes 21 mois. La majorité des dirigeants Israéliens sont aussi d'anciens généraux. Le pays s'est unanimement rassemblé derrière son armée au début de la campagne et a massivement appuyé la guerre. Toutefois, à l'heure du bilan, son prestige est écorné et sa direction fait face à une fronde interne, ainsi qu'à la colère des réservistes. 122 soldats ont péri dans les opérations.

Joumblat

Leader druze aux alliances changeantes. Ses récentes positions anti-syrienne et anti-Hezbollah l'ont marginalisé sur la scène politique libanaise.

Katioucha

Roquette non guidée (ce qui la distingue d'un missile). Principale arme tactique du Hezbollah. Charge et portée variable. Effet autant psychologique que militaire. Leur menace a paralysé le nord d'Israël durant toute la guerre, qui en a recu 3970, dont 901 en zone urbaine.

Liban

De tout temps convoité pour ses richesses en eau, bois, produit agricoles et victime des errements de ses grands voisins. Ses montagnes ont servi de refuge à un patchwork de minorités religieuses. Les chrétiens (Maronites, orthodoxes, arméniens, syriaques, chaldéens...) sont désormais minoritaires faces aux musulmans (Chiite, sunnites, alaouites, druzes...), mais toutes les alliances ont été expérimentés puis défaites dans des guerres fratricides.

Merkava

Chariot, en hébreu. Char d'assaut israélien, terre qui en posséderait plus d'un millier. La kava IV, est réputée pour être le meilleur blindé du monde et est



censé protéger efficacement son équipage (blindage réactif, moteur à l'avant, etc..). La résistance libanaise lui a infligé des pertes sévères (officiellement 53) et la majorité des soldat israélien tués l'aurait été dans ces chars.

Nasrallah

Libanais, secrétaire général du Hezbollah. Incarnation de la résistance, il est désormais l'homme le plus populaire du monde arabe, bien qu'il soit Chi'ite. Cette branche légitimiste de l'islam, minoritaire sauf en Iran et au Liban, est qualifiée

CIA qui nuit à l'Islam.

ONU

Sa force d'interposition au sud Liban, la FINUL, a été la arme maîtresse du champ de bataille. cible d'attaques meurtrières de la part de l'armée israélienne.

La résolution 1701 qui encadre le cessez-le-feu a été votée le 11 août, 30 jours après le début du conflit. Elle prévoit le positionnement de 15'000 « casques bleus ».

Pasdaran

Littéralement Gardien de la révolution iranienne et ossature du régime actuel. 18 ministres sur 22 en sont issus, dont le président Ahmadinejad. Actif au Liban depuis 1982, ils ont contribué à l'instruction militaire des combattants du Hezbollah.

Qassam

Roquettes artisanales de faible portée fabriquée par le Hamas à partir de rebus divers. Leurs tir aléatoires terrorisent les villages israé-

liens proches de gaza.

RPG

Rocket Propelled Grenade. Les RPG 7 et 29 sont des armes de main antichar de conception soviétique très diffusées, encore efficaces contre un char léger. Par contre, la possession



d' « hérésie » par les amis de MM. Ben Laden et Al Zarkaoui, par le Hezbollah de missile antitank russes Kornet et Metis à voir par certains cheikhs saoudiens ou égyptiens. Il est vrai que guidage laser a surpris les israéliens et provoqué une hécale Hezbollah considère Al Qaida comme une émanation de la tombe dans leurs divisions blindées, brisant du même coup le pouvoir de rupture de ces dernières. Ils seraient responsable de l'échec de l'offensive terrestre et certains n'hésitent plus à parler de tournant stratégique et de la fin du char d'assaut comme

Suisse

La Confédération et sa conseillère Micheline Calmy-Rey ont rappelé les protagonistes du conflit à leurs obligations et à une cessation immédiate des hostilités. Une attitude qui passe pour héroïque face aux circonvolutions affichées par d'autres pays, y compris arabo-musulmans.

Terrorisme

Méthode d'action que certains souhaiteraient faire passer pour une idéologie. Utilisée par des États, des groupes d'individus, des fous.

Union européenne

Paralysée du début à la fin du conflit par les divergences de vue de ses membres. Sollicitée pour payer la reconstruction du Liban et y entretenir la force de maintien de la paix.

Laurent Calligé

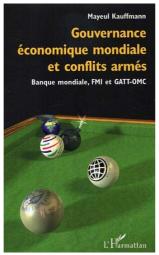
Livres et Revues... Entretien

sur le livre « Gouvernance économique mondiale et conflits armés », Mayeul Kauffmann

par Gabriel Galice

GG: Pourquoi avoir choisi l'angle économique pour traiter du lien entre gouvernance mondiale et conflits armés ?

MK: La « gouvernance » est un terme à la mode, mais dont le contenu est souvent flou. Elle peut renvoyer, selon les contextes, aux institutions, aux régimes politiques, aux règles fiscales et financières (la « bonne gouvernance » vue par le FMI)... on parle même de « gouvernement d'entreprise ». La « gouvernance économique mondiale » est beaucoup plus précise. Je la définis comme un ensemble d'objectifs, de règles et de procédures assu-



rant à long terme le développement et la cohésion des écono-échanges a été différenciée entre les domaines civils et militaimies nationales et mondiale. Je pars du constat qu'elle a été res, encourageant l'instrumentalisation de l'industrie militaire conçue au cours de la Seconde guerre mondiale avec pour ob- dans la poursuite d'objectifs économiques civils (ce que j'apjectif, notamment, de contribuer à la paix. Cependant, elle est pelle « pseudo-mercantilisme ») : les subventions directes aux

plus politiques de prévention et de règlement des conflits armés. D'où l'intérêt d'approfondir cet angle économique, souvent délaissé, et de l'articuler avec cette question éminemment politique.

GG: Votre première partie traite de la question des dépenses militaires. En ce qui concerne le FMI et la Banque mondiale, le thème a souvent été abordé au début des années 1990. En quoi est-il toujours d'actualité? Et le lien avec l'OMC est-il pertinent?

MK: Les organisations économiques internationales, du fait de leur mandat spécialisé, de son interprétation et de la Guerre froide, ont exclu de leur champ d'action les dépenses d'armement et le commerce des armes, et n'ont pu favoriser le désarmement : les institutions financières internationales ont au contraire financé directement ou indirectement les dépenses militaires de plusieurs pays. Ce phénomène, bien connu durant la Guerre froide (les États-Unis et d'autres grands pays de l'O-TAN armant leurs alliés, fussent-ils des dictatures), a perduré depuis la fin de la Guerre froide. Ceci montre que le problème est plus profond (il relève du politique, de l'économique mais aussi de l'épistémologie), et explique l'absence de « dividendes de la paix » tant espérés dans les années 1990.

Quant au rôle des règles commerciales, la libéralisation des encore en construction, et ses lacunes obèrent les tentatives industries civiles étant de plus en plus contrôlées, les États se

dustrie civile, par exemple dans l'aéronautique) pour tenter que les pays similaires sans ajustement structurel ; ceci toutes d'obtenir les mêmes effets (par exemple pour gagner des points choses égales par ailleurs (institutions politiques, PIB et taux dans la lutte entre Boeing et Airbus). Faute de mieux, la dualité de croissance similaires, etc.). Il y a corrélation, mais à ce jour civilo-militaire des industries est utilisée comme canal de sub- les données ne sont pas assez précises pour étudier une évenvention, ce qui accroît les dépenses militaires dans un but non tuelle causalité au niveau général : peut-être que le risque de sécuritaire, et même encourage aux exportations d'armes à tout guerre serait pire sans l'ajustement structurel. Cependant, de

merce des biens civils, vous semblez remettre en cause la pays qui sont effectivement entrés en guerre civile par la suite. thèse selon laquelle c'est un facteur de paix

MK: Il n'y a pas de consensus à ce sujet. Il y a des dizaines d'études statistiques qui l'affirment, et autant qui montrent significatif (sauf dans le cas du couple États-Unis – Japon).

GG: Vous critiquez fortement certaines approches quantitatives, et en même temps vous utilisez ces techniques à plusieurs reprises, n'y a-t-il pas une contradiction?

asymétrique, mais évaluent l'importance de l'effet de cette nie-Herzégovine, Ouganda, Guatemala...). variable à l'aune de l'écart-type (bien plus adapté dans le cas des distributions à peu près symétriques). Plus subtilement, ils tions, qui conduit à un surajustement (overfitting) des coefficients. Autre exemple, Collier et Hoeffler étudient le risque de déclenchement de guerre civile en faisant des tranches arbitraires de 5 ans, alors que les données sont disponibles avec des l'étudiant, au diplomate ou au militant d'ONG. Le texte peut se fréquences d'un an ou d'un semestre, voire avec une précision lire d'un trait, mais le lecteur intéressé par tel ou tel point pourjournalière (régimes politiques et guerres) ; ils gomment ainsi ra en savoir plus grâce aux informations présentées sous diffétoute la dynamique de l'escalade des violences et son lien avec la conjoncture économique de court terme.

je n'aurais pu créer les miens sans avoir vu les leurs avant! matières détaillée en font un ouvrage de référence à plusieurs C'est ainsi que la connaissance scientifique peut avancer. Il entrées. faut admettre que ces techniques sont imparfaites, mais l'intérêt de la modélisation est d'obliger à préciser les concepts que l'on ralement d'écarter les hypothèses qui sont démenties par les le rôle de l'ONU? faits de façon criante. Enfin, avoir un bilan chiffré, même imparfait, est nécessaire lorsque divers faits semblent contradic- se s toires.

GG: Cependant, vous prétendez démontrer avec ces techniques que la Banque mondiale et le FMI sont la cause de tionnel, est préjudiciable aux objectifs poursuivis. J. M. Keynes guerres civiles, n'est-ce pas un peu osé?

montre que dans le contexte de l'ajustement structurel tel que ment de la prospérité mondiale [...] mais aussi de la paix et de mis en place par la Banque mondiale et le FMI, les pays qui la bonne volonté entre les hommes (ce qui est moins aisé) ». sont potentiellement instables sur le plan ethnique, religieux ou Force est de constater l'échec de ce projet, échec qui invite à

sont rabattus sur l'industrie d'armement (fortement liée à l'in- linguistique rentrent nettement plus souvent en guerre civile nombreuses études de cas montrent que, au niveau particulier, des actions de la Banque mondiale et du FMI ont des consé-GG: Soit pour le commerce des armes. Mais pour le com- quences exacerbant les tensions, et ceci est observé dans des

GG: Pouvez-vous donner des exemples concrets?

MK: Les recommandations des institutions financières qu'il n'y a pas de lien en général (et quelques unes qui suggè- internationales ont aggravé les conséquences sociales (et donc rent que le commerce est plutôt un facteur de guerre). Oneal et politiques) des crises financières (cas de l'Indonésie et du Ti-Russett ont effectué l'étude statistique la plus connue sur ce mor oriental). Dans le cadre d'un fédéralisme budgétaire, l'austhème, et elle est très en faveur de la thèse des effets pacifiants térité et l'ouverture au marché mondial exigées par les institudu commerce international. J'ai repris leurs données et leur tions financières internationales ont fortement contribué à acméthodologie et utilisé quelques outils de diagnostic pour mon- croître les tensions entre le pouvoir central et les États fédérés trer, avec leur modèle, qu'il n'y a pas d'effet statistiquement en ex-Yougoslavie, incitant la Slovénie et la Croatie à proclamer leur indépendance. En Russie, des problèmes socioéconomiques liés à une libéralisation à marche forcée ont encouragé une diversion nationaliste par Eltsine puis Poutine (Tchétchénie). Les inégalités sociales et le manque de moyens du système scolaire ont formé le terreau pour les pépinières de MK: Certaines erreurs que je pointe sont tellement grossièmiliciens ou révolutionnaires armés en Colombie (où le pourres qu'on ne les pardonnerais pas à un étudiant de licence d'é- centage des personnes ayant fait des études universitaires parmi conomie. Par exemple, Oneal et Russett font une erreur triviale les criminels condamnés a quintuplé entre 1972 et 1993). Dans de manipulation des données, qui conduit à mettre faussement les pays post-conflit, la reconstruction (coordonnée par la Banla valeur zéro à toutes les observations pour la dernière année que mondiale) a été un moyen permettant d'imposer les recetdu jeu de données. Ils construisent une variable (pour mesurer tes économiques libérales traditionnelles, plutôt que de pourle commerce international réciproque) qui est extrêmement suivre des actions visant à affermir la paix (El Salvador, Bos-

GG: Votre ouvrage abonde d'encadrés, de tableaux, de obtiennent (artificiellement) un très grand nombre d'observa- graphiques, de cartes, d'annexes, ce qui est assez peu courant dans les ouvrages universitaires de ce type.

MK: C'est un ouvrage à plusieurs niveaux de lecture, destiné au citoyen éclairé comme au chercheur, à l'universitaire, à rentes formes. Assez souvent, un graphique, un tableau ou une carte présente un phénomène décrit dans le texte sous une autre forme, dans un but purement pédagogique. De plus, une biblio-Néanmoins, les modèles que je critique me sont très utiles : graphie conséquente, un index des auteurs cités et une table des

GG: Comment votre ouvrage contribue-t-il au débat acutilise et à définir clairement les hypothèses; elle permet géné- tuel sur la structure du système de sécurité actuel, notamment

MK: Il montre à mon sens l'intérêt et la nécessité d'analyinterdisciplinaires (Edgar Morin « métadisciplinaire »), car le manque de telles analyses a conduit au cloisonnement des diverses institutions de l'ONU (prises au sens large). Ce cloisonnement, scientifique et institudéclarait en 1945: « Nous devons [...] édifier une structure mo-MK: Non, je ne démontre rien de tel. Plus précisément, je nétaire et commerciale qui soit dans l'intérêt optimal non seule-

décloisonner les analyses et les organisations, afin de dénoncer ex-post est désastreux.

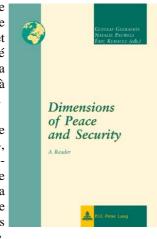
De plus, ce livre peut contribuer à sensibiliser l'opinion les incohérences les plus flagrantes entre les objectifs poursui- public à ces problèmes, pour combattre l'hypocrisie des États vis et les moyens mis en oeuvre : trop souvent, lorsqu'un phé- membres des organisations économiques internationales, et dire nomène étudié dans une discipline (par exemple l'économie) a que certaines ONG se trompent de cible lorsqu'elles vilipendes effets non souhaités dans un autre champ (par exemple dent ces organisations : celles-ci font la politique que leur depolitique), les effets en retour (feedback) externes à la disci- mandent les États membres. Ainsi, par le rôle de l'opinion pupline d'origine sont tout à fait ignorés ; pourtant, lorsqu'une blique, des médias et des électeurs, il y a peut-être une possibicrise économique débouche sur une guerre, l'effet économique lité concrète de changement sans forcément bouleverser les structures des organisations internationales.

Livres et Revues... Note de lecture

Geeraerts (Gustaaf), Pauwels (Nathalie), Remacle (Eric), Dimensions of Peace and Security, P.I.E. – Peter Lang, Brussels, 2006

Le lecteur anglophone aura le privilège de se ressourcer à de précieuses réflexions en lisant cet ouvrage collectif. En notre qualité d'institut de recherches sur la paix, nous nous attacherons à deux contributions conceptuelles.

La première, sous le titre « Paix négative et positive », émane de Vicent Martínez-Guzman, directeur de la chaire UNESCO de philosophie de la paix de l'université espagnole de Castelló. L'auteur sollicite les noms des déesses grecques Irene,



du verbe paciscor signifiant faire un traité, un pacte, une spective.") convention. Cette piste indique que la paix est moins un état statique qu'un processus. L'auteur rappelle la féconde distinction opérée par Johan Galtung entre "violence directe" et de saisir la réalité en vue de l'action. "violence structurelle". Réponse à la violence structurelle, « la

paix positive serait reliée à la construction de la justice et au développement des besoins humains fondamentaux. »

La seconde contribution est celle de Francisco A. Muñoz, professeur associé à l'institut pour la paix et les conflits de l'université de Grenade, intitulée « L'agenda de la recherche pour la paix. » Son étude porte sur les aspects normatifs et analytique de la paix. « La catégorie analytique de paix est l'outil que nous utilisons afin de comprendre le domaine interdisciplinaire nécessaire pour cerner les expériences de paix. » Francisco A. Muñoz invite les chercheurs pour la paix à une prudence épistémologique auatnt que méthodologique consistant à prendre la mesure des préjugés ou idées qui sous-tendent nos façons de penser. Les trois concept centraux de paix, violence et conflit doivent être définis. « La paix est l'objectif auquel nous aspirons, qui réunit en même temps toutes les réalités et attentes. La violence est l'obstacle qui freine le plein accomplissement de la race humaine. Le conflit, qui s'exprime au sein de toutes les réalités humaines, est tenu pour la force médiatrice permanente entre la paix et la violence. » ("Peace is the objective to which we aspire, which at the same time unites all realities and expectations. Violence is the obstacle that curbs the potential fulfillment of the human race. Conflict, Dike et Eumonie inspirant les vertus de paix, de justice et pléni- which manifests itself in all existing human realities, is seen as tude de la loi, présidant ensemble à l'ordre social et au cycle the ever-present mediating force between peace and violence. des saisons. La mythologie conduit au concept par la sémanti- Peace research therefore constitutes an all-encompassing que. En latin, il est remarquable que le mot pax (paix) dérive problem that must be dealt with from an inter-disciplinary per-

Ainsi entendus, les concepts sont des outils qui permettent

Gabriel Galice

Livres et Revues... Note de lecture

La croissance ou le progrès ? Seuil, Collection économie humaine, Paris, 2006

Ancien professeur de l'Institut universitaire d'études du hommes, à commencer par celui développement à Genève et membre honoraire du conseil de des plus démunis. » Un tel parti fondation du GIPRI, Christian Coméliau se penche en économiste humaniste sur la question de la croissance, du développement et du progrès. L'expression d'économiste humaniste passera aux yeux de certains pour une incongruité ou un oxymore. liau La croissance ou le pro-L'économiste post-moderne serait d'une froideur scientifique grès ? - croissance, décroissance, qui se devrait d'inquiéter le lecteur, d'effrayer le salarié, de développement durable, aborde déconcerter le citoyen. Le livre est publié dans la collection des thèmes familiers aux étu-« économie humaine », dirigée par Jacques Généreux, collabo- diants du GIPRI. Il le fait de

rateur de la revue Alternatives Économiques. Jacques Généreux précise : « La seule finalité de l'économie est le bien-être des pris est celui d'humanistes.

Le livre de Christian Comé-



notamment au capital et au travail. Le prêt à intérêt amorce la du progrès », le quatrième « la place nécessaire mais limitée de dynamique de la capitalisation et, corrélative, celle du marché la croissance économique ». L'auteur confronte ses exigences en expansion permanente. En misant sur la solvabilité des aux propositions internationales récentes : « L'examen rapide acheteurs, cette logique laisse de côté le non ou le moins renta- des trois « stratégies » ci-dessus est décevant, parce qu'il ne

les voies « vers une autre conception de la croissance ». A l'encontre du manichéisme simpliste qui oppose fréquemment partisans du statu quo et défenseurs d'une « décroissance », Chris- vre clair, bien documenté, solidement charpenté, en font une tian Coméliau se penche sur le contenu de la croissance. Il référence tant pour l'universitaire que pour le citoyen ou le aborde de front les difficultés pour les résoudre, en sollicitant décideur politique national ou international. les bons auteurs. Pour ce faire, il énonce des principes : le premier est « la nécessité universelle du progrès », le deuxième « l'exigence du pluralisme », le troisième « l'interdépendance

façon pédagogique, en suivant pas à pas l'extension du marché, et la hiérarchisation nécessaire des composantes systémiques permet de dégager aucune perspective de stratégie véritablement nouvelle »(p.188) les propositions tournent autour de l'é-La première partie est intitulée « Ambiguïtés et coûts de la cologie industrielle, de la clarification conceptuelle conduisant croissance ». Elle en analyse la nature, les contradictions et à un « véritable débat technique mais aussi et surtout politilimites, tant sociales qu'écologiques. La seconde partie explore que » (p.213) débouchant sur des choix politiques significatifs.

Au total, la modestie de ton et l'ambition de fond de ce li-

Gabriel Galice

Livres et Revues... Note de lecture

« Le contrôle du commerce des armes en Afrique: utopie ou réalité? », par Mamadou Aliou Barry. Editions L'Harmattan, Paris. 2005

La prolifération des armes, notamment des armes légères, est un problème qui, sans lui être spécifique, touche toutefois très durement l'Afrique. L'auteur dresse le tableau général des tentatives de maîtrise des armements, des mesures de désarmement, de leurs acquis et de leurs limites, et aborde tout particulièrement le contrôles des ALPC (armes légères et de petit calibre). Il mentionne les initiatives purement africaines, comme le moratoire sur les armes légères en Afrique de l'Ouest et les mesures prises par la CDDA. Il traite aussi



des interventions au niveau européen, avec les dispositions d'embargo et de contrôle du courtage, ainsi que celles des Nations unies, dont l'arrangement de Wassenaar de contrôle des

exportations des armes conventionnelles et le Registre des armes classiques des Nations unies.

Dans une deuxième partie de l'ouvrage, l'auteur analyse l'impact des opérations de maintien de la paix des Nations unies, à la fois d'une façon générale et, de façon plus particulière, dans le cas de l'Afrique. Il fait ressortir les évolutions vers des interventions qui s'y passent de plus en plus au niveau régional, celui de la CEDEAO et de la CDDA notamment.

En conclusion, il estime que « contrairement à l'optique traditionnelle qui voit dans le contrôle des armes un facteur de maintien de la paix, l'expérience a prouvé que seule la paix entre les États crée les conditions du désarmement. » Il pense très fortement que les États africains doivent rechercher une sécurité d'ensemble, dans le cadre d'une politique de concertation intra-africaine, au niveau régional comme à celui de l'Union africaine. Il plaide pour une réforme profonde des armées en Afrique, pour une « redéfinition de leurs missions dans le sens d'une sécurité effective des populations au sein d'États respectueux des droits de l'homme », et prône, dans le cas de certains pays sortant de guerres civiles jusqu'à la suppression des forces armées et leur remplacement par des forces de gendarmerie nationale. Il préconise aussi l'instauration de contingents nationaux mis à la disposition de l'Union africaine pour participer à des opérations de maintien de la paix.

Roger Eraers

INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHES POUR LA PAIX A GENEVE (GIPRI)

Présidente du comité d'honneur : J. Berenstein-Wavre Bureau de la Fondation : J.-P. Stroot (prés.), J. Goldblat (vice-prés.), G.Harigel (secr.) Collaborateurs: G. Galice (directeur), L. Calligé (directeur pédagogique), V. de Socio (chargée d'études), R. Eraers (conseiller technique), S. Aubry (informaticien) Mise en page du bulletin : S. Aubry - Impression : Steffen SA, Genève

> Voie Creuse 16, 1202 Genève, Suisse Tél.: +41 (0) 22 919.79. 40 Fax: +41 (0) 22 919.79. 43 Courriel: gipri@gcsp.ch Site internet: www.gipri.ch

Les opinions exprimées dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs.